

Burundi / Elections 2020 : près de 118 mille nouveaux électeurs inscrits (Ceni)

@rib News, 30/12/2019 – Source Agence Anadolu – Près de 118 mille Burundais se sont inscrits lors de l'opération d'enregistrement des nouveaux électeurs, qui a eu lieu du 9 au 12 décembre, selon un rapport de la Commission électorale nationale indépendante (Ceni), rendu public lundi. S'exprimant lors d'un point de presse, lundi matin, Pierre Claver Kazihise, président de la Ceni a souligné que beaucoup de Burundais se sont inscrits dans les provinces périphériques.

« Ces dernières accueillent beaucoup de rapatriés », a-t-il justifié, notant que parmi les nouveaux inscrits, dont le nombre s'élève à 117.863, on y trouve 52.343 femmes et 65.520 hommes. « Si nous comparons avec ceux qui étaient sur les listes électorales provisoires (c'est-à-dire 5.742.00 personnes), les nouveaux inscrits représenteraient 2,1% », a-t-il analysé. Il a, en outre, fait savoir que quelques petits problèmes ont été constatés dans cette opération, dont des tentatives d'obtenir une double inscription, des erreurs de frappe, etc. Ainsi, a-t-il révélé, au total, 2768 personnes avaient été omises des listes et 26.011 erreurs d'enregistrement de noms, de numéros de cartes nationales identifiant les lieux de naissances, ont été corrigés et 1727 doublons ont été rayés des listes. Des demandes de transfert ont également été enregistrées, selon Kazihise. « Elles s'élèvent à 63.013 », a-t-il précisé, promettant que c'est à l'analyse que la Ceni va sortir les listes électorales définitives pour 2020. D'après le calendrier électoral, trois scrutins tiendront le 20 mai 2020. Il s'agit de l'élection présidentielle, des législatives et des conseillers communaux. La date de convocation est attendue au 20 février 2020, tandis que celui portant ouverture de la campagne électorale est programmé cinq jours après. D'après le même calendrier, les élections sénatoriales sont fixées pour le 20 juillet 2020 et celles des conseillers collinaires pour le 24 août de la même année. En 2015, les élections générales boycottées par l'opposition ont été marquées par des violences liées aux contestations contre le 3^e mandat du président Nkurunziza. Malgré l'amendement de la Constitution par voie référendaire, en 2017, le président Pierre Nkurunziza, au pouvoir depuis 2005, a déclaré qu'il ne sera pas candidat au prochain scrutin présidentiel.